



Direction générale ressources  
Direction ressources humaines  
Service carrière et paie  
Unité CAP-CCP / Retraite

Reçu en Préfecture

Le 15 OCT. 2024

## arrêté

Le Président du conseil départemental  
de Loire-Atlantique

VU le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

VU le décret n°2011-1642 du 23 novembre 2011 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU le comité technique du 27 avril 2020 ayant pour objet les lignes directrices de gestion des avancements de grade et promotions, et définition des ratios,

Considérant le comité technique du 4 octobre 2022 ajustant le dispositif des promotions internes,

SUR proposition de M. le Directeur général des services,

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La fonctionnaire suivante est inscrite sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine au titre de l'année 2024.

**- CATÉGORIE B**

**Inscription sur liste d'aptitude au cadre d'emploi d'assistant de conservation du patrimoine :**

Madame DENIAUD Marie-Laure

**ARTICLE 2** : le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Vu pour le caractère exécutoire

Le 15 OCT. 2024

La Directrice ressources humaines

Céline PIEDVACHE

Nantes, le 14 OCT. 2024

P/Le Président du conseil départemental

La Directrice générale ressources

Clémence DURU